

Décision

Générale

colonial

Décision n° 186-132-1907 nommant M. Faivre, Administrateur-ad-joint de 5e classe des Colonies, Chef des Postes de l'intérieur en remplacement de M. Bellot, Commis de 2e classe des Secrétariats Généraux.

n° 186-132-1907

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 octobre 1907

Numéro JO
n° 132 du 01/11/1907

Date du numéro
1 novembre 1907

TEXTE INTÉGRAL

M. Faivre, administrateur adjoint de 3e classe des Colonies est nommé Chef des Postes de l'Intérieur. Il aura droit à l'indemnité annuelle de 400 francs prévue au budget local. M. Bellot, commis de 2e classe des Secrétaires Généraux cessera à compter du 3 octobre d'être chargé des fonctions de Chef des Postes de l'Intérieur.